

ENVIRONNEMENT

OGM MON 810 : l'interdiction des cultures cache les essais

L'interdiction provisoire de la culture commerciale du maïs OGM MON 810 n'empêche en rien les essais autorisés auparavant. C'est le cas avec cinq parcelles totalisant 5,1 hectares à Valdivienne. L'une autorise le développement de lignées et d'hybrides conçus à partir du "MON 810".

Depuis plus de milieus années 90, la terre de Valdivienne apprend à composer avec les essais de maïs génétiquement modifiés cultivés par la société Idémas pour le compte de plusieurs multinationales agrochimiques. La semaine dernière, la municipalité a – comme le prévoit la loi (1) – informé la population par voie d'affichage de la présence des essais. Cinq en tout (lire ci-contre) pour une surface totale de 5,1



Pas le droit de cultiver du MON 810 mais les essais peuvent continuer. (Photo d'archives NR, Hugues Le Guellec)

hectares, conduits par les multinationales Syngenta Seeds SAS, Pioneer génétique SARL et Monsanto. Si certains essais concernent des essais de « maïs génétiquement modifié résistant à certains insectes ravageurs du maïs (comme pyrale et sésamie, des papillons qui déposent leurs œufs sur le maïs avant la floraison, NDLR) », tous se doivent d'être « (ou) tolérants à certains herbicides » pour Pioneer et clairement « tolérants au glyphosate » (matière active du Round up) pour les essais Syngenta et Monsanto.

Le maïs OGM de Monsanto, on en a beaucoup entendu parler en

début d'année avec la décision française de suspendre la culture commerciale du MON 810 en février dernier.

Ne pas confondre mise en culture commerciale et essais

Quelques semaines plus tard, le Conseil d'Etat a d'ailleurs confirmé, malgré l'appel pressant du lobby semencier, la légitimité scientifique et juridique de la mesure de suspension.

Il n'y a donc officiellement plus de culture commerciale du maïs MON 810 en France cette année. Mais la NR a découvert que cette décision ne concernait pas les essais. Ainsi, l'essai intitulé « B/FR/06/01/04 » (autorisé le 19/05 2006 pour cinq ans) déposé par la société Monsanto prévoit le « développement de lignées et d'hybrides de maïs génétiquement modifiés NK603xMON 810 » sur 40 sites maximum d'une surface de 5.000 m² par site. Lors de son analyse sur cette demande le 13 février 2004, la commission du génie biomoléculaire

indiquait que le « maïs NK 603 et MON 810 est un hybride entre les deux lignées tolérants au glyphosate et résistant à certains insectes lépidoptères ». En clair, il y a bien du maïs MON 810 cultivé en France cette année malgré un déguisement hybride. Interrogé sur le sujet, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a fait la sourde oreille. Seul le Service régional de protection des végétaux (lire ci-dessous) a rappelé la différence entre culture commerciale et essais scientifiques. Un détail qui a échappé au grand public après l'annonce triomphale de suspen-

sion du MON 810 pour 2008. L'expérimentation, qui aura lieu du 20 avril au 31 décembre, s'assurera de « l'efficacité du produit en désherbage de la culture de maïs tolérant au glyphosate », indique Monsanto dans son document.

Xavier BENOIT

(1) Malgré l'affichage en mairie le 24 avril, l'un des essais (B/FR/06-01-04 de Monsanto) était déjà autorisé par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche dès le 20 avril (lire ci-contre), soit quatre jours avant l'information à la population. Quant à la localisation géographique des sites, elle n'est pas mentionnée.

D. Fourré (SRPV) : " Les essais sont permis "

Pour tenter d'y voir un peu plus clair, la NR a d'abord tenté de joindre le ministère de l'Agriculture et de la pêche à Paris, les essais étant signés de la main de l'ancien ministre Dominique Buisson. A la question « Pourquoi le MON 810 apparaît-il sous forme d'essais ? », l'interlocutrice du service de presse a eu d'abord cette stupéfiante réponse : « Vous avez appelé Monsanto ? », avant de promettre d'interroger le service compétent. Depuis la « NR » attend toujours son appel.

C'est finalement dans la Vienne, auprès du Service régional de pro-

tection des végétaux (SRPV) à Poitiers, que la réponse est venue. Dominique Fourré est adjoint au chef de service et responsable habilité à suivre les expérimentations de maïs génétiquement modifiés : « La culture du Monsanto 810 a été suspendue par un texte publié au Journal officiel. Mais uniquement la culture. Tous les essais sont autorisés. Ces essais appartiennent à des décisions pluri-annuelles sur deux, trois ou cinq ans. Ce sont deux choses différentes. La culture est liée à un événement autorisé au niveau européen, sa définition correspond à

une production. C'est ce que la France a suspendu cette année. Quant aux essais, ils concernent la recherche scientifique et font l'objet d'un suivi par la commission du génie biomoléculaire. Voilà pourquoi l'hybride du MON 810 est autorisé à Valdivienne. Quant à la superficie annoncée des essais, dont le NR pensait au départ qu'ils concernaient la seule commune d'Accueil (ce qui faisait un total de plus de 72 hectares pour Valdivienne !), Dominique Fourré a rassuré : « Les sites autorisés concernent l'ensemble de la France. »

LA NR VOUS EMMÈNE

Le rockeur Danny Boy enflammera la Fête des bisons ce week-end

Il flottera comme un doux air de nostalgie à la septième « Fête des bisons en terre indienne » les 3 et 4 mai prochains à Valdivienne en partenariat avec La NR. Danny Boy, le tout premier rockeur français, reprendra du service.

Au milieu du folklore des cow-boys, des Indiens et des bisons (lire ci-dessous), la septième Fête des bisons en terre indienne réveillera des souvenirs chez les enfants du baby-boom. Avec les concerts de Danny Boy, c'est la genèse du rock français qui reprendra du service.

L'artiste prend actuellement une revanche sur la vie après plusieurs décennies d'absence. « Les galas s'enchaînent ces derniers temps, a-t-il confié, j'étais dernièrement au Trianon à Paris devant 900 personnes. Les gens étaient heureux, ils dansaient le tust entre les sièges. Je pense que cette musique n'a pas pris une ride. » Le septuagénaire normand, de son vrai nom Claude Piron, en sait quelque chose. La belle époque du rock français, il a vécu sa naissance avant la déferlante des chanteurs yé-yé. « J'ai commencé fin 1957. J'ai



Danny Boy, c'est Claude Piron, le premier rockeur des années 60.

(Photo sd)

enregistré mon premier disque chez Ducretet Thomson puis une dizaine d'autres 45 tours sous mon vrai nom... Mais la mayonnaise n'a pas pris. J'étais trop en avance sur mon temps. Je savais que le rock'n roll allait débarquer en France mais mon directeur artistique ne me croyait pas... » C'est à la faveur d'une petite retraite en Espagne (à

Barcelona où il croise Johnny Hallday sur une jetée!) que son destin change.

124 chansons enregistrées
« Je suis rentré à Paris en 1961, j'ai trouvé ce nom d'artiste "Danny Boy" et j'ai enregistré 45 tours. Il s'est vendu à 120.000 exemplaires ! » Dès lors, Danny Boy a été

en symbiose avec le public. Il a enflammé le Palais des Sports et par trois fois l'Olympia devant un public hystérique. Il y a aussi cette incroyable tournée avec le cirque Pinder en 1962. Sous un chapiteau de 5.000 places, Danny Boy s'était produit dans 284 villes de l'Hexagone. Jusqu'en 1967, le rockeur enregistrera pas moins de 124 chansons sur une quinzaine d'albums. Il s'est aussi frotté au cinéma dans « La difficulté d'être infidèle » (deux palmes au Festival de Berlin en 1964). Et puis un jour, il a stoppé sa carrière. La mode du rock d'après-guerre était passée. Mai 68 pointait le bout de son nez. « Les nouveaux comme les Beatles ont fait du mal et nous étions dans le creux de la vague. » Quarante ans après, Claude Piron reprend finalement du service avec la « Fête des bisons » et après un passage à l'Olympia. Il participera également au deuxième festival de rock country organisé les 29-30 et 31 août à Triqueville en Normandie.

X. B.

Fête des bisons en terre indienne, lieu-dit « La Roussalière » à Valdivienne, les 3 et 4 mai. Entrée 2 euros.

Indiens, cow-boys, concerts et bisons

Quand ? La septième Fête des bisons en terre indienne aura lieu samedi 3 et dimanche 4 mai, de 9 h à 23 h.

Où ? Sur près de 4 hectares de terres de l'élevage des « Bisons du Poitou », lieu-dit « La Roussalière », commune de Valdivienne, route de Lussac-les-Châteaux.

Combien ? Tarif unique : 2 euros

l'entrée par personne. Quelles animations ? En plus des camps indiens et trappeurs (une trentaine de tipis), le public pourra assister aux concerts de Danny Boy (rockeur des années soixante), Freddy Della (showman de l'harmonica), Mister d'Jack (hommage à Nino Ferrer), Jo Tennessee (voix de Johnny) sans compter plusieurs di-

zaines de groupes de danseurs country, des danses indiennes, un hommage à Mabrouk (feuilleton des années quatre-vingt). Une épreuve de team penning (tri de bétail à cheval) qualificative pour le championnat de France sera également présente sans compter plusieurs dizaines d'activités : sculpture à la tronçonneuse, rodéo mécanique, jeu

de la mailloche, tir à l'arc, tir western, lancer de tomahawk, camp militaire (promenade en jeep), stands d'artisanat amérindien...

Infos pratiques : Restauration sur place à base de viande de bison, frites et buvette. Tél.05.49.56.34.07 ou http://buffalotomy86.com ou www.bisonsdupoitou.com

SANTÉ

Rencontre pour les diabétiques sur la pompe à insuline

La section de la Vienne de l'Association française des diabétiques organise une rencontre de patients, le samedi 24 mai, aux Bois de Saint-Pierre à Smarves, près de Poitiers. Le but « est de permettre aux personnes diabétiques traitées par insuline de s'informer et de débattre entre elles de la pompe à insuline externe dans la vie quotidienne et la prise en charge de leur maladie. Ce traitement est reconnu actuellement comme le meilleur moyen d'obtenir un bon équilibre glyc-

mique permettant ainsi d'éviter des complications ultérieures ».

Le professeur Samy Hadjad, spécialiste du diabète au CHU de Poitiers répondra aux questions des patients.

Rencontre le samedi 24 mai, de 14 h à 16 h 30, aux Bois de Saint-Pierre, à Smarves, pavillon Les Chardonnerets. Inscriptions et renseignements au 05.49.45.98.60 ou 06.85.40.74.67. E-mail : afj86@orange.fr

Journée de l'asthme mardi 6 mai

A l'occasion de la journée mondiale de l'asthme, le mardi 6 mai, le centre d'éducation de l'asthme du CHU de Poitiers propose des rencontres d'informations et d'échanges, de 10 h à 16 h, dans le hall d'accueil Jean-Bernard sur le site de la Mi-létrie ainsi qu'aux consultations de pédiatrie rez-de-chaussée Jean Bernard.

L'association « Asthme et Allergie » a choisi cette année comme thème « Enfant asthmatique, pas de panique ! Contrôlez et équilibrez l'asthme de votre enfant ».

Le centre d'éducation de l'asthme de Poitiers pro-

pose également une conférence à l'Espace Mendès-France à Poitiers, à 20 h 30. Les thèmes abordés seront : l'asthme et les allergies de l'enfant, par Julie Mulliez, pneumo pédiatre, l'asthme de l'adulte et sa vie quotidienne, par Michèle Adoun, pneumologue, l'intérêt de l'éducation thérapeutique, par Patricia Braud et Mickaëlla Fontaine, éducatrices thérapeutiques.

Contacts : Centre d'éducation de l'asthme de Poitiers, 05.49.44.48.99 ; association « Asthme et Allergies » : n° vert 0.800.19.20.21.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Londigny (Charente)

Le maire anti-OGM à nouveau au tribunal

Et de trois ! Mercredi matin, Yves Manguy, maire de Londigny (1) jusqu'au mois de mars dernier, s'est offert son troisième procès en trois ans devant le tribunal administratif de Poitiers, devant lequel un de ses arrêtés était à nouveau déferé par le préfet de la Charente.

Yves Manguy, par son opiniâtreté à lutter contre les semences d'OGM (en janvier dernier, il participait à une grève de la faim sous la Tour Eiffel, en compagnie, entre autres, de José Bové), est devenu l'une des figures de proue du Collectif Vigilance OGM Poitou-Charentes, dont plusieurs militants étaient présents mercredi au tribunal.

En fait, si Yves Manguy a été autorisé à dire quelques mots par le président de l'audience, c'est son successeur à la tête de la commune de Londigny, Monique Ragonnaud, qui était cité. Mme le maire était d'ailleurs elle-même présente à l'audience, histoire de démontrer que le combat d'Yves Manguy, aujourd'hui simple conseiller municipal, se poursuit par-delà son retrait du fauteuil de maire.

Yves Manguy a fait part de son étonnement de se retrouver à nouveau devant le tribunal pour avoir tenté de s'opposer, en mars 2007, aux semences de MON 810, puisé une loi récente vient précisément d'interdire de cultiver jusqu'à plus ample informé des maïs transgéniques. Il a également rappelé que deux producteurs de porcs bio (dont son propre fils) sont installés sur sa commune et que leur label est directement menacé par d'éventuelles contaminations aux OGM.

Vincent BUCHE

(1) Londigny est une petite commune charentaise aux confins des cantons de Sauzé-Vaussais et de Civray.

COUR D'APPEL

Lavausseau

La femme de ménage totalement blanchie

Jean, l'ancien instituteur de Lavausseau, âgé de 97 ans, va de nouveau pouvoir piquer une colère et brandir sa canne pour maudire la justice. Mercredi, il a perdu devant la cour d'appel le procès qui l'opposait à son ancienne femme de ménage.

Celle-ci était accusée d'avoir profité de la faiblesse de Jean et surtout celle de son épouse aujourd'hui décédée pour se faire grassement rémunérer son travail au service du couple. C'est Jean lui-même qui, après avoir repris les comptes du ménage, son épouse ayant peu à peu perdu la vue, avait trouvé un peu fort de café que les 18 à 20 heures mensuelles de la femme de ménage lui soient payées sur la base moyenne de 120 heures.

En première instance, le tribunal correctionnel avait estimé que la femme de ménage avait profité de la faiblesse de la nonagénaire pour se faire payer beau-

coup plus que son dû. Mais en appel, le 13 mars dernier, il était assez clairement apparu que Lucie, elle-même ancienne institutrice du village, avait gardé toute sa tête au moins jusqu'à ce que Jean reprenne la gestion des comptes.

Lucie avait sans doute été exagérément généreuse avec son employée mais celle-ci n'a pas commis de délit en acceptant les sommes qu'on lui offrait de bon cœur. Elle a donc été relaxée. L'affaire va maintenant rebondir devant les prud'hommes que Lucie a saisis après que Jean eut réduit de moitié et sans son accord le nombre de ses heures de travail. L'ancienne femme de ménage réclame 26.000 € à son employeur ; le conseil de prud'hommes avait suspendu l'ouverture du procès à la décision de la juridiction pénale.

V. B.

Poitiers

Affaire Frison-Dupond : le non-lieu contesté par les parties civiles

Lorsqu'elle a mis fin à ses jours, le 17 septembre 2002, chez elle, Patricia Frison avait 46 ans. Quelques semaines plus tard, c'est Hervé Dupond, 30 ans, qui décidait d'en finir en se jetant dans le Clain en crue.

L'homme et la femme, respectivement informaticien et secrétaire, travaillaient dans le même service, au conseil général de la Vienne, à Poitiers. Pour les familles des victimes, ces deux suicides ne pouvaient être que la conséquence du harcèlement moral dont ils auraient fait l'objet de la part d'un cadre de la collectivité territoriale.

Ils portaient alors plainte pour « homicide involontaire contre personne dénommée ».

Le 28 septembre 2006, un juge d'instruction rendait une ordonnance de non-lieu mettant le cadre hors de cause. Aussitôt, Bernard Frison, le mari de Patricia ainsi que les parents d'Hervé interjetaient appel de la décision.

« Je veux qu'on me dise la vérité »

Mardi matin, c'est devant trois magistrats de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Poitiers que les différentes parties de ce dossier avaient rendez-vous.

J.-M. G.

EN BREF

AUJOURD'HUI

Une manifestation des travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux en formation se sont organisés en collectif pour réclamer une meilleure considération de leurs stages. Aujourd'hui, usagers et professionnels se donnent rendez-vous à 12 h 30 à l'IRTS (boulevard Pont-Achard à Poitiers) pour une manifestation dont le point de chute sera le conseil régional vers 14 h. C'est là qu'une délégation de Poitiers a rendez-vous à 14 h pour une

table ronde multipartite (Centre de formation, étudiants, professionnel, et les pouvoirs publics : DRASS, conseil régional).

SOS RÉTINITE Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone indiqué pour joindre l'association « SOS rétinite » dans l'article « Cécité : Une chauvinoise sur le plateau de Druker » (NR du 23 avril). Il fallait lire 04.67.65.06.28 et non 08 à la fin.

